

Pas d'autre choix que le progrès !

Avec le recul de l'âge de départ à la retraite, il était incontournable pour la CGT d'améliorer nos dispositifs d'accompagnement des fins de carrières. C'est un des enjeux (avec la sauvegarde des PCP) de l'accord GEPP actuellement soumis à notre signature. La CGT, en responsabilité, a décidé de signer le texte. Mais pour qu'il s'applique il faut légalement une signature majoritaire... Chaque syndicat doit donc maintenant prendre ses responsabilités.

(lire ci-contre)

Du progrès, il en faut également sur le pouvoir d'achat avec un SMIC augmenté à 1600 euros net le plus rapidement possible tout en veillant à répercuter cette hausse sur toute la grille !

(lire page 2)

Du progrès est également attendu légitimement sur nos conditions de travail en lien avec le réchauffement climatique *(page 4)*. Et puisque ce journal a vocation à vous informer, nous vous rappelons en *page 3* les obligations administratives du chauffeur/ transporteur

*Bonne rentrée
à tous !*

Pour un accord GEPP de progrès!

Le précédent accord 2015/2017 était prolongé chaque année faute de parvenir à un nouvel accord. Après 7 ans de discussions et des dizaines de réunions, un projet de texte est enfin sur les rails. La CGT a décidé de le signer mais pour être valable et s'appliquer, il doit être signé majoritairement...

Pourquoi cet accord est très important pour les salariés ?

- Ce texte permet de maintenir le dispositif de compensation de perte de prime en cas de changement d'horaire (PCP) **pour tous les salariés de l'entreprise en contrat aujourd'hui**.
- Ce texte améliore les dispositifs d'allègement des fins de carrière avec un Compte Epargne Temps bonifié sensiblement amélioré (allant jusqu'à 35% de bonification contre 20% aujourd'hui).
- Ce texte contient plusieurs dispositions permettant d'améliorer l'intégration et le maintien dans l'emploi des salariés, y compris pour les alternants et intérimaires, l'ouverture d'un crédit d'heure de formation «e-learning» pour chaque salarié de l'entreprise, l'interdiction du travail 6 jours sur 7 pour les temps partiels, l'aide à la mobilité dans le Groupe, la perspective d'un régime de mutuelle spécifique pour les retraité(e)s, etc...

Sans cet accord, c'est un des piliers du socle social de Chronopost qui disparaîtra !

Dans cette négociation, nous avons obtenu que le dispositif de compensation/prime (PCP) soit sauvegardé, à condition toutefois que ce texte trouve une signature majoritaire...

Seuls les salariés qui seront embauchés après l'éventuelle conclusion de l'accord n'auraient droit qu'à une compensation dégressive. Nous avons toutefois obtenu que cette dégressivité cesse à 30% des primes compensées **avec l'intégration définitive de ces 30% dans le salaire de base**. Aujourd'hui la balle est dans le camp des syndicats. A l'heure où nous écrivons cet article, cet accord n'a pas encore trouvé de majorité pour s'appliquer...

La CGT prend ses responsabilités. Après s'être particulièrement investie pour obtenir ces avancées sur l'amélioration du CET pour les fins de carrières et le maintien du dispositif de compensation/primes, la CGT s'est dite favorable à une signature.

A suivre...



Augmentez le SMIC ! C'est VITAL !

Pourquoi nos salaires réels diminuent ?

5% de moins sur nos salaires:

En comparant nos salaires à l'évolution de l'inflation, ils ont diminué de 5 % en moyenne en 3 ans

(source : Dares)



Moins les patrons augmentent les salaires, plus les aides publiques aux entreprises privées sont importantes

Pourquoi ?

Car plus les salaires restent bas et proches du Smic plus les exonérations de cotisations sociales sont fortes.

Et ce n'est pas fini !

Les primes non cotisées (Prime de Partage de la Valeur dite «Prime Macron» ou «Gilets jaunes») :

↳ Dépendent du bon vouloir de l'employeur et sont exceptionnelles ;

↳ Ne permettent pas de rattraper la hausse des prix ;

↳ Ne comptent ni pour le chômage, ni pour la maladie, ni pour la retraite (même si on est content de les percevoir, c'est juste un pourboire).



Alors qu'augmenter les salaires, c'est pour la vie !

Une fois l'augmentation gagnée, l'employeur ne peut plus revenir dessus. Le salaire net (après les cotisations sociales, en bas de la fiche de paie) sert pour tout le mois, pour régler loyer, nourriture, transports, loisirs...

Le salaire brut (socialisé, en haut de la fiche de paie) sert pour toute la vie, pour les moments difficiles (maladie, chômage), comme pour les plus joyeux (congé maternité, paternité, retraite).

Alors qu'il faudrait revenir sur les exonérations de cotisations injustes et inefficaces, le gouvernement et le patronat refusent de procéder à tout contrôle ou contreparties, mais quand il s'agit des travailleur.ses, des précaires et des privé.es d'emploi, ils n'ont que le mot « contrôle » à la bouche...

Alors qu'il faudrait protéger les salarié.es face à l'inflation et leur garantir de vivre de leur travail, ils menacent de s'attaquer au Smic. Pourquoi ? Parce que c'est le dernier outil de protection des salarié.es et qu'il garantit un minimum salarial. **Le problème, ce n'est pas que le SMIC soit indexé sur les prix mais que tous les autres salaires ne le soient pas.**



- ▶▶ L'augmentation des salaires, du point d'indice et des retraites.
- ▶▶ L'augmentation du Smic à 2000 € brut pour un temps plein.
- ▶▶ L'indexation de tous les salaires sur le SMIC et sur les prix.



TRANSPORTEUR / CHAUFFEUR (MP & STT) :

Documents de bord obligatoires et sanctions



DOCUMENTS	INFRACTIONS	SANCTIONS	RESPONSABLE
Licence de transport	<ul style="list-style-type: none"> ○ Absence de la copie conforme ○ Usage frauduleux 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1500 € d'amende ○ 1 an de prison, 1500 € d'amende 	○ Transporteur
Lettre de voiture	<ul style="list-style-type: none"> ○ Absence à bord ○ Absence des mentions obligatoires 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1500 € d'amende ○ 1500 € d'amende 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Transporteur ○ Transporteur sauf si le donneur d'ordre ne fournit pas les indications
Etat récapitulatif de chargement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Absence à bord 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1500 € d'amende 	○ Transporteur
Carte Grise	<ul style="list-style-type: none"> ○ Non présentation ○ Non présentation dans les 5 jours 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 11 ou 33 € d'amende ○ 375 € d'amende 	○ Transporteur
Permis de conduire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Non présentation ○ Non présentation dans les 5 jours 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 38 € d'amende ○ 800 € d'amende 	○ Chauffeur
Assurance	L'attestation comme la vignette ne sont plus obligatoires depuis le 1 ^{er} avril 2024 (contrôle via l'immatriculation)	500 € d'amende forfaitaire (+ possibilité d'annulation de permis)	○ Transporteur
Documents de contrôle, Temps de conduite, horaire du salarié, livret individuel de control (PL ou VL)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Impossibilité de présenter les disques ○ Absence de carte de conducteur dans le Chrono numérique ○ Impossibilité de présenter la carte 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 750 € d'amende ○ Sauf oubli ou régularisation : 6 mois de prison et/ou 3750 € d'amende ○ 750 € d'amende 	○ Transporteur
Attestation FIMO	<ul style="list-style-type: none"> ○ Non présentation ○ Non présentation dans les 5 jours 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 150 € d'amende ○ 750 € d'amende 	○ Transporteur/Chauffeur
Attestation FCOS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Non présentation ○ Non présentation dans les 5 jours 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 150 € d'amende ○ 750 € d'amende 	○ Transporteur/Chauffeur
Dérogation aux restrictions de circulation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Absence à bord 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 750 € d'amende + immobilisation du véhicule 	○ Transporteur



CULTURE

Livre

Dans les coulisses des JO de Bernard THIBAUT

Après l'absurdité sociale et environnementale de l'attribution du mondial de football 2022 au Qatar et des Jeux asiatiques d'hiver à l'Arabie saoudite en 2029, le sport peut-il se ressaisir ?



Comment en finir avec une pratique sportive complice de régressions sociales et environnementales ? Peut-on imaginer que des grands événements sportifs, sous la pression d'une marchandisation croissante, puissent encore porter un idéal de paix et de justice sociale ?

Telles sont les questions auxquelles veut répondre la Charte sociale des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 portée par Bernard Thibault. Aux antipodes d'un constat fataliste, ce livre révèle comment peuvent être mis en place des engagements sociaux au cœur des JOP et de quelle manière ces engagements peuvent remettre en cause la tendance néolibérale à la fragilisation des conditions de travail et de rémunérations.

Un récit nécessaire pour prendre conscience de l'impact social majeur des grands événements sportifs et redonner un sens aux vertus émancipatrices du sport.

Conditions de travail et ambiance thermique



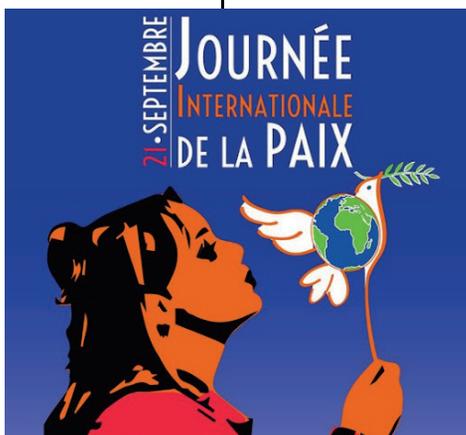
Été comme hiver : Mieux isoler les agences !

Les catastrophes climatiques ont coûté en 2022 10 milliards d'euros, bien plus que sur la période 2017-2021, et un record depuis 1999. Les assureurs prévoient que ces dépenses atteignent 140 milliards d'euros cumulés sur les trente prochaines années. C'est plus que le budget annuel de la justice et les impacts sont concrets sur la vie de tous les jours.

Le gel et la grêle ravagent les vergers, il y a moins de fruits pour les consommateurs, et ils sont plus chers. La sécheresse ruine les cultures : 2022 a par exemple été la pire année depuis 27 ans en termes de récolte de pommes de terre de conservation. L'élevage est aussi impacté. Le réchauffement climatique a des conséquences immédiates sur notre souveraineté alimentaire. Il résulte directement de l'inaction des gouvernements depuis plus de 20 ans. Ils n'ont pas fait assez contre le réchauffement climatique. Il faut désormais le contenir et se donner les moyens d'atténuer le choc.

Les entreprises, en particulier les plus grosses, doivent modifier leurs moyens de production et réduire leurs impacts environnementaux au lieu de se contenter de greenwashing.

Le retard est abyssal dans la rénovation thermique des bâtiments tertiaires (7% des émissions de GES), comme dans la modernisation des outils de production, (industrie = 19% des émissions de GES). Pourtant, les dividendes des groupes du CAC 40 explosent, chacun ses priorités... **A Chronopost, il est urgent d'améliorer l'isolation des bâtiments, pour nos conditions de travail été comme hiver, pour le climat et la planète ou pour la facture énergétique !**



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

(facultatif) Téléphone perso : pro :

Grade/ Classification : Métier :

Service/Bureau (nom et adresse) :

